United Nations Development Programme



INVITATION A SOUMISSIONNER

Étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre de valorisation et d'enfouissement de déchets solides à Ouanaminthe.

RFP No.: RFP/UNDP/HAI/20.163

Projet : Projet de renforcement du système de gestion des Déchets solides en

Haïti

Pays: Haiti

Publié le : 6 octobre 2020

Sommaire

Section 1.	Let	ttre	d'Invitation	2
Section 2.	Inst		tion aux soumissionnaires	
	A.		DISPOSITIONS GENERALES 5	
			Introduction	
			Fraude et Corruption, Cadeaux et Hospitalité	
			Eligibilité	
		4.	Conflit d'Intérêts	6
	В.	I	nvitation à soumissionner (RFP) 7	
		5.	Considerations Générales	7
		6.	Coût de préparation de la proposition	
		7.	Langues	
		8.	Documents à considérer dans la soumission	
		9.	Documents établissant l'éligibilité et la qualification des soumissionnaires	
		10.	Format et contenu de la proposition technique	8
		11.	Proposition Financière	8
		12.	Garantie de soumission	8
		13.	Devises	8
		14.	Joint Venture, Consortium or Association	9
		15.	Proposition Unique	10
		16.	Période de Validité de la Proposition	10
		17.	Extension de la Période de Validité de la Proposition	10
		18.	Clarification des propositions	11
		19.	Modification des Propositions	11
		20.	Proposition Alternative	11
		21.	Conférence préparatoire	11
	C.	9	SOUMISSION ET OUVERTURE DES PROPOSITIONS 12	
		22.	Soumission	12
		23.	Date limite pour la soumission des propositions et propositions tardives	13
		24.	Retrait, substitution et modification des propositions	13
		25.	Ouverture des propositions	14
	D.	E	Evaluation des propositions 14	
		26.	Confidentialité	14
		27.	Evaluation des propositions	14
		28	Examen préliminaire	15

29.	Evaluation de l'eligibilité et de la qualification	15
30.	Evaluation des propositions techniques et financières	15
31.	Vérifications nécessaires	16
32.	Clarification des propositions	16
33.	Réactivité de la proposition	17
34.	Non-conformités, erreurs et omissions réparables	17
E. Ad	djudication du contrat 17	
35.	Droit d'accepter, rejeter, une ou toute proposition	17
36.	Critères d'attribution	18
37.	Debriefing	18
38.	Droit de modifier les exigences au moment de l'adjudication	
39.	Signature du contrat	
40.	Type de contrat et conditions générales	
41.	Garantie de performance	
42.	Garantie bancaire pour les avances	
43.	Dommages et intérêts	
44.	Dispositions relatives au paiement	
45.	Plainte des fournisseurs	
46.	Autres dispositions	
	chnique	
	l'évaluation	
	de Référence	
Section 6 : Formula	aires de soumission / Liste de contrôle	29
	ulaire de soumission de la proposition technique	
	ulaire d'information du soumissionnaire	
	ulaire d'information pour la Co-entreprise/Joint-Venture/Consortium/ Association	
	ulaire de qualification	
	ulaire de la proposition technique	
	ulaire de soumission de proposition financière	
Form G : Form	ulaire de proposition financière	49

SECTION 1. LETTRE D'INVITATION

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à déposer une soumission dans le cadre de la présente invitation à soumissionner (RFP) relative à l'objet sus-référencé.

Cette invitation à soumissionner inclut les documents suivants ainsi que les conditions générales relatives aux contrats insérés dans la Fiche Technique (FT) :

Section 1: Lettre d'Invitation

Section 2: Instruction aux soumissionnaires

Section 3: Fiche technique (FT) Section 4: Critères d'évaluation Section 5: Termes of Reference

Section 6: Formulaire de soumission à renvoyer

- o Form A: Formulaire de soumission technique
- o Form B: Formulaire d'informations sur le soumissionnaire
- o Form C: Formulaire d'informations pour les Joint Venture/Consortium/Association
- o Form D: Formulaire de qualification
- o Form E: Format de proposition technique
- o Form F: Formulaire de soumission financière
- o Form G: Format de proposition financière

Si vous êtes intéressé à soumettre une proposition en réponse à cet RFP, veuillez préparer votre proposition conformément aux exigences et à la procédure énoncées dans le présent document et la soumettre avant la date limite pour la soumission des propositions figurant dans la fiche technique.

Veuillez accuser réception du présent RFP en envoyant un courriel à <u>procurement.ht@unp.org</u> en indiquant si vous avez l'intention de soumettre une proposition. Vous pouvez également utiliser la fonction "Accept Invitation" du système eTendering, le cas échéant. Cela vous permettra de recevoir des modifications ou des mises à jour du présent RFP. Si vous avez besoin de plus de précisions, veuillez communiquer avec la ou les personnes-ressources identifiées dans la fiche de données de soumission ci-jointe comme point de contact pour toute question sur ce RFP.

Le PNUD attend votre proposition avec impatience et vous remercie d'avance de votre intérêt pour les opportunités d'achat du PNUD.

Préparé par :

Marie Christa Feury

Name: Marie Christa E J Fevry Titre: Associée aux Achats

Date: 6 octobre 2020

Approuvé par:

Marie Antolaine Alcide

Name: Marie Antolaine Alcide Titre: Chargée des Opérations

Date: 6 octobre 2020

Section 2. Instruction aux soumissionnaires

A. DISPOSITIONS GENERALES

1. Introduction

1.1 Les soumissionnaires doivent respecter toutes les exigences de la présente RFP, y compris les modifications écrites du PNUD. Cette RFP est menée conformément aux Politiques et Procédures du Programme et des Opérations du PNUD (POPP) sur les Contrats et les Acquisitions qui peuvent être consultées à l'adresse suivante :

https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d

- 1.2 Toute proposition soumise sera considérée comme une offre du soumissionnaire et ne constitue ni n'implique l'acceptation de la proposition par le PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à la suite de cette RFP.
- 1.3 Dans le cadre de la soumission, il est souhaitable que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Marché mondial des Nations Unies (UNGM) (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut toujours soumettre une offre même s'il n'est pas enregistré auprès de l'UNGM. Cependant, si le soumissionnaire est sélectionné pour l'attribution du contrat, le soumissionnaire doit s'inscrire à l'UNGM avant la signature du contrat.

2. Fraude et Corruption, Cadeaux et Hospitalité

- 2.1 Le PNUD applique strictement une politique de tolérance zéro sur les pratiques proscrites, y compris la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique, et contraint les soumissionnaires à respecter les normes d'éthique les plus strictes. La politique anti-fraude du PNUD peut être consultée sur http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/accountability/audit/offic e of audit andinvestigation.html#anti
- 2.2 Les soumissionnaires / vendeurs n'offriront aucun cadeau ou hospitalité aux membres du personnel du PNUD, y compris les voyages récréatifs à des événements sportifs ou culturels, les parcs à thème ou les offres de vacances, le transport ou les invitations aux déjeuners ou dîners extravagants.
- 2.3 En application de cette politique, le PNUD :
 - (a) rejettera une proposition s'il détermine que le soumissionnaire sélectionné s'est livré à des pratiques frauduleuses durant la compétition pour le contrat en question ;
 - (b) déclarera un fournisseur inéligible, indéfiniment ou pour une période déterminée, à l'attribution d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le vendeur s'est livré à des pratiques frauduleuses durant la compétition ou en

		exécutant un Contrat du PNUD.
	2.4	Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies, qui peut être trouvé à l'adresse suivante : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct english.pdf
3. Eligibilité	3.1	Un fournisseur ne devrait pas être suspendu, exclu ou autrement identifié comme inéligible par une organisation des Nations Unies ou le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs sont donc tenus de divulguer au PNUD s'ils sont soumis à une sanction ou à une suspension temporaire imposée par ces organisations.
	3.2	Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que ses employés, coentrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs de services, fournisseurs et / ou employés respectent les critères d'admissibilité établis par le PNUD.
4. Conflit d'Intérêts	4.1	Les soumissionnaires doivent strictement éviter les conflits avec d'autres affectations ou leurs propres intérêts, et agir sans considération pour les travaux futurs. Les soumissionnaires ayant un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation quant à la généralité de ce qui précède, les soumissionnaires et l'un ou l'autre de leurs affiliés seront considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une ou plusieurs parties dans ce processus de sollicitation, s'ils :
		 a) Sont ou ont été associés par le passé à une entreprise ou à l'une de ses filiales qui a été engagée par le PNUD pour fournir des services pour la conception, les spécifications, les termes de référence, l'analyse / estimation des coûts et d'autres documents destinés à être utilisé pour l'acquisition des biens et services dans le cadre de ce processus de sélection; b) Ont participé à la préparation et / ou à la conception du programme / projet lié aux services demandés dans le cadre du présent RFP; ou c) Sont jugés en conflit pour toute autre raison, telle qu'établie par le PNUD ou à la discrétion du PNUD. En cas d'incertitude quant à l'interprétation d'un conflit d'intérêts potentiel, les soumissionnaires doivent divulguer au PNUD et demander au PNUD de confirmer s'il existe ou non un tel conflit.
	4.2	De même, les soumissionnaires doivent divulguer dans leur proposition leur connaissance des éléments suivants : a) Si les propriétaires, copropriétaires, dirigeants, directeurs, actionnaires contrôlants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel clé sont des membres de la famille du personnel du PNUD impliqués dans les fonctions d'approvisionnement et / ou le gouvernement du pays ou un partenaire bénéficiaire de cet RFP; et b) Toutes les autres circonstances pouvant mener à des conflits d'intérêts réels

ou perçus, à des pratiques de collusion ou à des pratiques de concurrence déloyale. La non divulgation d'une telle information peut entraîner le rejet de la proposition ou des propositions affectées par cette dernière. 4.3 L'éligibilité des soumissionnaires appartenant en totalité ou en partie au gouvernement sera subordonnée à l'évaluation et à l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que l'enregistrement, l'exploitation et la gestion en tant qu'entreprise indépendante, l'étendue de la propriété / les subventions, le mandat et l'accès potentiel à l'information dans le cadre de cet RFP entre autres. Les conditions qui peuvent entraîner un avantage indu contre d'autres soumissionnaires peuvent entraîner le rejet éventuel de la proposition. B. Invitation à soumissionner (RFP) 5. Considerations 5.1 Lors de la préparation de la proposition, le soumissionnaire doit examiner la demande de propositions en détail. Les lacunes importantes dans la fourniture Générales de l'information demandée dans le RFP peuvent entraîner le rejet de la proposition. 5.2 Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter des erreurs ou des omissions dans le RFP. Si de telles erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit informer le PNUD. 6. Coût de 6.1 Le soumissionnaire assumera tous les coûts liés à la préparation et / ou à la soumission de la proposition, que sa proposition ait été sélectionnée ou non. Le préparation de la PNUD ne sera pas responsable de ces coûts, quelle que soit la conduite ou le proposition résultat du processus d'achat. 7. Langues 7.1 La proposition, ainsi que toute correspondance échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, doit être rédigée dans la (les) langue (s) spécifiée (s) dans la FT. 8. Documents à La proposition doit comprendre les documents suivants : a) les documents établissant l'admissibilité et les qualifications du considérer dans la soumission soumissionnaire; b) Proposition technique c) proposition financière; d) la garantie de soumission, si requise dans la FT; e) Toute pièce jointe et / ou annexe à la proposition. 9. Documents 9.1 Le soumissionnaire doit fournir une preuve documentaire de son statut de fournisseur admissible et qualifié, en utilisant les formulaires prévus à la section établissant 6 et en fournissant les documents requis dans ces formulaires. Pour attribuer un l'éligibilité et la contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées à la qualification des satisfaction du PNUD. soumissionnaires

10. Format et contenu de la	10.1 Le soumissionnaire est tenu de soumettre une proposition technique en utilisant les formulaires standard et les modèles fournis à la section 6 du RFP.
proposition technique	10.2 La proposition technique ne doit inclure aucun prix ou information financière. Une proposition technique contenant des informations financières importantes peut être déclarée non recevable.
	10.3 Les échantillons d'articles, lorsque requis selon la section 5, doivent être fournis dans les délais spécifiés et sauf indication contraire du PNUD, sans frais pour le PNUD
	10.4 Lorsque cela est applicable et requis conformément à la section 5, le soumissionnaire doit décrire le programme de formation nécessaire disponible pour l'entretien et l'exploitation des services et / ou de l'équipement offerts ainsi que le coût pour le PNUD. Sauf indication contraire, cette formation ainsi que le matériel de formation doivent être fournis dans la langue de l'offre, comme indiqué dans la FT.
11. Proposition	·
Financière	11.1 La soumission financière devra être établie à l'aide du formulaire type ci-joint (Formulaire G). Elle devra énumérer l'ensemble des principaux éléments de coût liés aux services et fournir la composition détaillée desdits coûts.
	11.2 Les prix de tous les produits et activités décrits dans la soumission technique devront être fixés séparément pour chacun d'entre eux. Les produits et activités décrits dans la soumission technique et dont le prix ne sera pas indiqué dans la soumission financière seront considérés comme étant inclus dans les prix d'autres activités ou éléments, ainsi que dans le prix total final.
	11.3 Les prix doivent etre indiquee uniquement dans la Proposition Financière.
12. Garantie de soumission	12.1 Une garantie de soumission, si exigée par la FT, doit être fournie selon le montant et la forme indiqués dans la FT. La garantie de soumission est valable jusqu'à trente (30) jours après la date limite de validité de la proposition.
	12.2 La garantie de soumission doit être incluse avec la proposition technique. Si la garantie de soumission est exigée par la demande de propositions mais ne figure pas avec la proposition technique, la proposition doit être rejetée.
	12.3 Si le montant de la Garantie de soumission ou sa période de validité est inférieur à ce qui est requis par le PNUD, le PNUD rejette la Proposition
	12.4 Dans le cas où une soumission électronique est autorisée dans la FT, les soumissionnaires doivent inclure une copie de la garantie dans leur proposition et l'original de la Garantie de soumission doit être envoyé par messagerie ou remise en main propre conformément aux instructions de la FT.
13. Devises	13.1 Tous les prix doivent être indiqués dans la ou les devises indiquées dans la FT. Lorsque les Propositions sont établies dans des devises différentes, à des fins de comparaison de toutes les Propositions :

- a) Le PNUD convertira la monnaie mentionnée dans la proposition dans la devise de prédilection du PNUD, conformément au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur le dernier jour de la soumission des propositions ; et
- b) Si le PNUD sélectionne une proposition d'attribution libellée dans une devise différente de la devise de préférence de la FT, le PNUD se réserve le droit d'attribuer le contrat dans la devise du PNUD, en utilisant la méthode de conversion spécifiée ci-dessus.

14. Joint Venture, Consortium or Association

- 14.1 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques qui formeront ou ont formé une coentreprise, un consortium ou une association pour la proposition, ils doivent confirmer dans leur proposition que: (i) ils ont désigné une partie pour agir en tant que entité chef de file, dûment habilitée à lier juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association, ce qui doit être attesté par un accord dûment notarié entre les entités juridiques et soumis avec la proposition; et (ii) si le contrat leur est attribué, le contrat sera conclu par et entre le PNUD et l'entité principale désignée, qui agira au nom et pour le compte de toutes les entités membres composant la coentreprise.
- 14.2 Après la date limite de soumission de la proposition, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou l'association ne peut être modifiée sans le consentement écrit préalable du PNUD.
- 14.3 L'entité chef de file et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association doivent se conformer aux dispositions de la clause 9 ci-dessus en ce qui concerne la soumission d'une seule proposition.
- 14.4 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou de l'association doit clairement définir le rôle attendu de chaque entité dans la coentreprise pour satisfaire aux exigences du RFP, tant dans la proposition que dans la coentreprise, le consortium ou l'accord d'association. Toutes les entités qui composent la coentreprise, le consortium ou l'association sont soumises à l'évaluation d'éligibilité et de qualification par le PNUD.
- 14.5 Une coentreprise, un consortium ou une association présentant ses antécédents et son expérience devrait clairement distinguer :
 - a) Ceux qui ont été entrepris conjointement par la coentreprise, le consortium ou l'association ; et
 - b) Ceux qui ont été entrepris par les entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou de l'association.
- 14.6 Les contrats antérieurs réalisés par des experts individuels travaillant en privé mais qui sont associés de manière permanente ou temporaire à l'une des sociétés membres ne peuvent être revendiqués comme l'expérience de l'entreprise commune, du consortium ou de l'association ou de ses membres, mais doivent uniquement être revendiqués par experts eux-mêmes dans leur

	14.7	présentation de leurs qualifications individuelles. La JV, le consortium ou les associations sont encouragés à répondre à des exigences multisectorielles de grande valeur lorsque le spectre d'expertise et de ressources requis peut ne pas être disponible au sein d'une même entreprise.
15. Proposition Unique	15.1	Le soumissionnaire (y compris les membres individuels d'une coentreprise) doit soumettre une seule proposition, soit en son nom propre, soit dans le cadre d'une coentreprise. Les propositions soumises par deux (2) soumissionnaires ou plus doivent toutes être rejetées si elles présentent l'une des caractéristiques suivantes : a) ils ont en commun au moins un associé, un administrateur ou un actionnaire
		majoritaire ; ou
		b) l'un d'entre eux reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de l'autre
		ou
		c) ils ont le même représentant légal aux fins du présent RFP ; ou
		d) ils ont une relation entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers
		communs, qui les met en mesure d'avoir accès à l'information ou à l'influence
		sur la proposition d'un autre soumissionnaire concernant ce processus de RFP;
		e) ils sont des sous-traitants de la proposition de l'autre soumissionnaire ou si
		un sous-traitant d'une proposition autre soumet également une proposition
		sous son nom en tant que soumissionnaire principal ; ou
		f) certains membres du personnel clé proposés pour faire partie de l'équipe d'un
		soumissionnaire participent à plus d'une proposition reçue pour ce processus de
		RFP. Cette condition relative au personnel ne s'applique pas aux sous-traitants
		étant inclus dans plus d'une proposition.
16. Période de Validité de la Proposition	16.1	Les propositions restent valables pour la période spécifiée dans la FT, à compter de la date limite de soumission des propositions. Une proposition valable pour une période plus courte peut être rejetée par le PNUD et être déclarée non recevable.
	16.2	Au cours de la période de validité de la proposition, le soumissionnaire doit maintenir sa proposition originale sans aucun changement, y compris la disponibilité du personnel clé, les tarifs proposés et le prix total.
17. Extension de la Période de Validité de la Proposition	17.1	Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration de la période de validité de la proposition, le PNUD peut demander aux soumissionnaires de prolonger la période de validité de leurs propositions. La demande et les réponses doivent être faites par écrit et doivent être considérées comme faisant partie intégrante de la proposition.
	17.2	Si le soumissionnaire accepte de prolonger la validité de sa proposition, celle-ci
	17.3	doit être faite sans aucun changement dans la proposition originale. Le soumissionnaire a le droit de refuser de prolonger la validité de sa proposition
		et, dans ce cas, cette proposition ne sera pas évaluée davantage.

18. Clarification des propositions	 18.1 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements sur les documents du RFP au plus tard à la date indiquée dans la FT. Toute demande de clarification doit être envoyée par écrit de la manière indiquée dans la FT. Si les demandes sont envoyées en dehors du canal spécifié, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, le PNUD n'a aucune obligation de répondre ou de confirmer que la requête a été officiellement reçue. 18.2 Le PNUD fournira les réponses aux clarifications par la méthode spécifiée dans la FT. 18.3 Le PNUD s'efforcera de fournir rapidement des réponses aux éclaircissements, mais tout retard dans cette réponse n'obligera pas le PNUD à reporter la date de soumission des Propositions, à moins que le PNUD n'estime qu'une telle prolongation est justifiée et nécessaire.
19. Modification des Propositions	 19.1 À tout moment avant la date limite de soumission des propositions, le PNUD peut, pour une raison quelconque, par exemple en réponse à une clarification demandée par un soumissionnaire, modifier le RFP sous la forme d'un addendum à ce dernier. Les modifications seront mises à la disposition de tous les soumissionnaires éventuels. 19.2 Si la modification est substantielle, le PNUD peut prolonger la date limite de soumission de la proposition afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour incorporer la modification dans leurs propositions.
20. Proposition Alternative	20.1 Sauf indication contraire dans la FT, les propositions alternatives ne seront pas considérées. Si la soumission d'une proposition alternative est autorisée par la FT, un soumissionnaire peut soumettre une proposition alternative, mais seulement s'il soumet également une proposition conforme aux exigences du RFP. Le PNUD ne considérera que la proposition alternative proposée par le soumissionnaire dont la proposition conforme est la plus élevée selon la méthode d'évaluation spécifiée. Lorsque les conditions d'acceptation sont remplies ou que les justifications sont clairement établies, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'une proposition alternative.
	20.2 Si des propositions multiples / alternatives sont soumises, elles doivent être clairement marquées comme "Proposition principale" et "Proposition alternative"
21. Conférence préparatoire	21.1 Le cas échéant, une conférence du soumissionnaire aura lieu à la date, à l'heure et au lieu précisés dans la FT. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, la non-participation ne doit pas entraîner la disqualification d'un soumissionnaire intéressé. Les procès-verbaux de la conférence des soumissionnaires seront diffusés sur le site Web de l'approvisionnement et partagés par courriel ou sur la plateforme e-Tendering, comme indiqué dans la FT. Aucune déclaration verbale faite au cours de la conférence ne doit modifier les modalités et conditions du RFP, à moins d'être expressément incorporées dans les procès-verbaux de la conférence des soumissionnaires ou émises / affichées comme une modification au RFP.

C. SOUMISSION ET	RTURE DES PROPOSITIONS	
22. Soumission	Le soumissionnaire doit soumettre une proposition doit être faite de la mar La proposition doit être signée par le soun dûment autorisées à engager le soumis communiquée au moyen d'un document at représentant légal de l'entité soumis accompagnant la proposition. Les soumissionnaires doivent savoir que proposition implique en soi que le soumis conditions générales du contrat du PNUD.	es conformément aux exigences de nière spécifiée dans la FT. nissionnaire ou la ou les personnes sionnaire. L'autorisation doit être testant l'autorisation délivrée par le sionnaire ou d'une procuration le simple fait de soumettre une
Dépôt Manuel	Le dépôt de la proposition (manuelle) par nautorisée ou spécifiée dans la FT sera régie à a) La Proposition signée doit être marquée être marquées « Copie » selon le cas. Le la FT. Toutes les copies doivent être uni signé. S'il y a des divergences entre prévaudra. b) Les enveloppes de la proposition techn DOIVENT ÊTRE COMPLÈTEMENT SÉPA soumise individuellement et clairement PROPOSITION TECHNIQUE » ou « PROPOCHAQUE enveloppe DOIT indiquer clairer enveloppes extérieures doivent :	comme suit : e « Original », et ses copies doivent nombre de copies est indiqué dans quement faites à partir de l'original l'original et les copies, l'original ique et de la proposition financière RÉES et chacune d'elles doit être t identifiée à l'extérieur comme « OSITION FINANCIÈRE », selon le cas.
	·	diqué dans la FT; tipule « Ne pas être ouvert avant de la proposition » comme spécifié a proposition ne sont pas scellés et mera aucune responsabilité pour le
Soumission par email	L'envoi de courrier électronique s'il est auto comme suit :	risé ou spécifié dans la FT sera régi
	a) Les fichiers électroniques qui font par conformes au format et aux exigences i	
	 b) La proposition technique et les dossier être complètement distincts. La proposi mots de passe différents et clairement envoyés à l'adresse e-mail dédiée spécir 	tion financière est cryptée avec des étiquetés. Les fichiers doivent être
	 c) Le mot de passe pour l'ouverture de la fourni qu'à la demande du PNUD. Le PN qu'aux soumissionnaires dont la pre 	IUD ne demandera le mot de passe

	techniquement réactive. L'absence de mot de passe valide peut entraîner le rejet de la proposition.
Soumission eTendering	22.6 La soumission électronique par eTendering, si elle est autorisée ou spécifiée dans la FT, est régie comme suit:
	a) Les fichiers électroniques qui font partie de la proposition doivent être conformes au format et aux exigences indiqués dans la FT;
	b) La proposition technique et les dossiers de proposition financière doivent être complètement distincts et chacun d'eux doit être téléchargé individuellement et clairement étiqueté.
	c) Le fichier de proposition financière doit être chiffré avec un mot de passe afin qu'il ne puisse pas être ouvert ni visualisé tant que le mot de passe n'est pas fourni. Le mot de passe pour l'ouverture de la proposition financière ne doit être fourni qu'à la demande du PNUD. Le PNUD ne demandera le mot de passe qu'aux soumissionnaires dont la proposition technique a été jugée techniquement réactive. Le défaut de fournir le mot de passe correct peut entraîner le rejet de la proposition.
	d) Les documents qui doivent être sous forme originale (p. ex., sécurité des soumissions, etc.) doivent être envoyés par messager ou par livraison manuelle conformément aux instructions de la FT.
	e) Des instructions détaillées sur la façon de soumettre, de modifier ou d'annuler une offre dans le système eTendering sont fournies dans le Guide de l'utilisateur du système eTendering et les vidéos d'instruction disponibles sur ce lien:
	http://www.undp.org/content/UNDP/en/Home/Operations/Procurement
	/Business/Procurement-notices/Resources/
23. Date limite pour la soumission des propositions et propositions	23.1 Les propositions complètes doivent être reçues par le PNUD de la manière et au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans la FT. Le PNUD ne reconnaît que la date et l'heure auxquelles la soumission a été reçue par le PNUD.
tardives	23.2 Le PNUD n'examinera aucune proposition soumise après la date limite pour la soumission des propositions.
24. Retrait, substitution et	24.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition après qu'elle ait été soumise à tout moment avant la date limite de présentation.
modification des propositions	24.2 Soumissions manuelles et par courriel: un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition en envoyant un avis écrit au PNUD dûment signé par un représentant autorisé, et doit inclure une copie de l'autorisation (ou

	24.3	une procuration). La substitution ou modification correspondante de la proposition, le cas échéant, doit accompagner l'avis écrit respectif. Tous les avis doivent être soumis de la même manière que spécifié pour la soumission des propositions, en les marquant clairement comme «retrait» «substitution» ou «modification» . eTendering: un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition en annulant, en éditant et en présentant de nouveau la proposition directement dans le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de bien suivre les instructions du système, de modifier et de soumettre une proposition de remplacement ou de modification au besoin. Des instructions détaillées sur la façon d'annuler ou de modifier une proposition directement dans le système sont fournies dans le Guide de l'utilisateur du soumissionnaire et des vidéos d'instruction.
	24.4	Les propositions demandées à être retirées sont retournées non ouvertes aux soumissionnaires (uniquement pour les soumissions manuelles), sauf si l'offre est retirée après l'ouverture de la soumission.
25. Ouverture des propositions	25.1	Il n'y a pas d'ouverture d'offre publique pour les RFP. Le PNUD ouvre les propositions en présence d'un Comité spécial formé par le PNUD, composé d'au moins deux (2) membres. Dans le cas d'un appel d'offres électronique, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois leur proposition ouverte.
D. Evaluation des pr	oposit	ions
26. Confidentialité	26.1	Les informations relatives à l'examen, à l'évaluation et à la comparaison des propositions, ainsi qu'à la recommandation d'adjudication du marché, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par ce processus, même après la publication du contrat retenu.
	26.2	Tout effort effectué par un soumissionnaire ou une personne au nom du soumissionnaire pour influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des propositions ou des décisions d'adjudication de contrat peut, à la décision du PNUD, entraîner le rejet de sa proposition et peut être soumis à l'application de procédures de sanctions des vendeurs du PNUD.
27. Evaluation des propositions	27.1	Il n'est pas permis au soumissionnaire de modifier ou de modifier sa proposition après la date limite de présentation de la proposition, sauf dans les cas prévus à l'article 24 du présent RFP. Le PNUD mènera l'évaluation uniquement sur la base des propositions techniques et financières présentées.
	27.2	L'évaluation des propositions est faite des étapes suivantes:
		 a) Examen préliminaire b) Admissibilité minimale et qualification (si la préqualification n'est pas faite) c) Évaluation des propositions techniques

	d) Évaluation des propositions financières
28. Examen préliminaire	28.1 Le PNUD examine les propositions pour déterminer si elles sont complètes en ce qui concerne les exigences minimales documentaires, si les documents ont été dûment signés, et si les propositions sont généralement en ordre, parmi d'autres indicateurs qui peuvent être utilisés à cette étape. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute proposition à ce stade.
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	 L'admissibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en fonction des exigences minimales d'admissibilité et de qualification énoncées à la section 4 (critères d'évaluation). En termes généraux, les vendeurs qui satisfont aux critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés: a) Ils ne sont pas inclus dans la liste des terroristes et des financiers terroristes du Conseil de sécurité de l'ONU 1267/1989, ainsi que dans la liste des vendeurs inéligibles du PNUD; b) Ils ont une bonne réputation financière et ont accès à des ressources financières suffisantes pour exécuter le contrat et tous les engagements commerciaux existants, c) Ils possèdent l'expérience, l'expertise technique, la capacité de production, le cas échéant, les certifications de qualité, les procédures d'assurance de la qualité et autres ressources applicables à la prestation des services requis; d) Ils sont en mesure de se conformer pleinement aux conditions générales de contrat du PNUD; e) Ils n'ont pas d'antécédents réguliers de décisions arbitrales à l'encontre du soumissionnaire; et f) Ils ont un dossier de performance opportune et satisfaisante avec leurs clients.
30. Evaluation des propositions techniques et financières	 L'équipe d'évaluation examine et évalue les propositions techniques en fonction de leur réceptivité aux termes de référence et d'autres documents de la RFP, en appliquant les critères d'évaluation, les sous-critères et le système de points spécifiés dans la section 4 (Critères d'évaluation). Une proposition est rendue irrecevable à l'étape de l'évaluation technique si elle ne parvient pas à obtenir la note technique minimale indiquée dans la FT. Si nécessaire et s'il est indiqué dans la FT, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement réceptifs à présenter une présentation relative à leurs propositions techniques. Les conditions de la présentation doivent être fournies dans le document de soumission, le cas échéant. 30.2 Dans la deuxième étape, seules les propositions financières des soumissionnaires qui obtiennent la note technique minimale seront ouvertes à l'évaluation. Les propositions financières correspondant à des propositions techniques qui ont été non retenues ne seront pas ouvertes et, dans le cas d'une soumission manuelle, seront retournées aux soumissionnaires non ouvertes. Pour les propositions par courriel et les soumissions électroniques, le PNUD ne demandera pas le mot de passe des propositions financières des soumissionnaires dont la proposition technique n'a pas été jugée recevable.
	30.3 La méthode d'évaluation qui s'applique à la présente RFP doit être celle indiquée

dans la FT, qui peut être l'une ou l'autre des deux (2) méthodes possibles, comme suit: (a) la méthode la moins chère qui sélectionne la proposition financière la plus basse évaluée des soumissionnaires techniquement réceptifs; (b) la méthode de cotation combinée qui sera fondée sur une combinaison de la note technique et financière.

30.4 Lorsque la FT spécifie une méthode de cotation combinée, la formule de cotation des propositions sera la suivante:

Evaluation de la proposition technique (PT)

PT Score = (Score Total Obtenu pour la proposition / Score Maximal possible pour la PT) x 100

Evaluation de la proposition financière (PF):

PF Score = (Offre au prix le plus bas / Prix de l'offre concernée) x 100

Score total combiné

Score combiné = (PT Score) x (pondération de la PT, ex. 70%) + (PF Score) x (Pondération de la PF ,ex 30%)

31. Vérifications nécessaires

- 31.1 Le PNUD se réserve le droit d'entreprendre un exercice de vérifications nécessaires, également appelé post-qualification, visant à déterminer, à sa satisfaction, la validité des informations fournies par le soumissionnaire. Cet exercice doit être entièrement documenté et peut comprendre, mais ne doit pas être limité à, tout ou n'importe quelle combinaison des éléments suivants :
 - a) Vérification de l'exactitude, de la justesse et de l'authenticité des renseignements fournis par le soumissionnaire;
 - Validation de l'étendue de la conformité aux exigences de la RFP et aux critères d'évaluation fondés sur ce qui a été trouvé jusqu'à présent par l'équipe d'évaluation;
 - c) Enquête et vérification des références auprès des entités gouvernementales ayant compétence sur le soumissionnaire, ou avec des clients antérieurs, ou toute autre entité qui a peut-être fait affaire avec le soumissionnaire;
 - d) Enquête et vérification des références avec les clients précédents sur la performance des travaux en cours ou des contrats terminés, y compris les inspections physiques des œuvres antérieures, si nécessaire;
 - e) Inspection physique des bureaux du soumissionnaire, des succursales ou d'autres lieux où l'entreprise se transforme, avec ou sans préavis au soumissionnaire;
 - f) Autres moyens que le PNUD peut juger appropriés, à tout moment dans le cadre du processus de sélection, avant l'adjudication du marché.

32. Clarification des propositions

32.1 Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire de clarifier sa proposition.

32.2 La demande de clarification et la réponse du PNUD sont présentées par écrit et aucune modification des prix ou du contenu de la proposition n'est demandée, offerte ou permise, sauf pour fournir des éclaircissements, et confirmer la correction de toute erreur arithmétique découverte par le PNUD dans l'évaluation des propositions, conformément à la RFP. 32.3 Toute clarification non sollicitée présentée par un soumissionnaire à l'égard de sa proposition, qui n'est pas une réponse à une demande du PNUD, n'est pas prise en considération lors de l'examen et de l'évaluation des propositions. 33. Réactivité de la La détermination du PNUD quant à la réactivité d'une proposition sera basée sur le contenu de la proposition elle-même. Une proposition substantiellement proposition réactive est celle qui est conforme à tous les termes, conditions, Tor et autres exigences de la RFP sans déviation matérielle, réservation ou omission. 33.2 Si une proposition n'est pas substantiellement réactive, elle est rejetée par le PNUD et ne peut par la suite être réadaptée par le soumissionnaire en corrigeant l'écart matériel, la réserve ou l'omission. Non-34.1 À condition qu'une proposition soit substantiellement réactive, le PNUD peut 34. renoncer à toute non-conformité ou omission dans la proposition qui, de l'avis conformités, du PNUD, ne constitue pas une déviation matérielle. erreurs et omissions 34.2 Le PNUD peut demander au soumissionnaire de soumettre, dans un délai réparables raisonnable, les informations ou la documentation nécessaires pour rectifier les non-conformités ou les omissions non matérielles dans la proposition relative aux exigences en matière de documentation. Cette omission ne peut être liée à aucun aspect du prix de la proposition. L'omission du soumissionnaire de se conformer à la demande peut entraîner le rejet de sa proposition. Pour la proposition financière qui a été ouverte, le PNUD doit vérifier et corriger les erreurs arithmétiques comme suit: a) S'il y a une divergence entre le prix unitaire et le total de la ligne qui est obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total de la ligne est corrigé, sauf si, de l'avis du PNUD, il y a une erreur évidente o f le point décimal du prix unitaire; dans ce cas, le total de la ligne de facturation, tel qu'il est cité, régit et le prix unitaire est corrigé; b) S'il y a une erreur dans un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé; Et c) S'il y a divergence entre les mots et les chiffres, le montant en mots prévaudra, à moins que le montant exprimé en mots ne soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra. d) Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs commises effectuée par le PNUD, sa proposition est rejetée. E. Adjudication du contrat 35. Droit Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, de rendre

d'accepter, rejeter,

une ou toute

l'une ou l'ensemble des propositions non recevables, et de rejeter toutes les

propositions à tout moment avant l'adjudication du marché, sans encourir de

proposition	responsabilité, ni obligation d'informer le (s) soumissionnaire (s) concerné (s) du motif de l'action du PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre la moins chère.
36. Critères d'attribution	36.1 Avant l'expiration de la validité de la proposition, le PNUD attribuera le marché au soumissionnaire qualifié en fonction des critères d'attribution indiqués dans la FT.
37. Debriefing	37.1 Dans le cas où un soumissionnaire n'a pas été retenu, le soumissionnaire peut demander un débriefing du PNUD. L'objectif du débriefing est de discuter des points forts et des faiblesses de la présentation du soumissionnaire, afin d'aider le soumissionnaire à améliorer ses futures propositions de possibilités d'approvisionnement du PNUD. Le contenu des autres propositions et la façon dont ils se comparent à la présentation du soumissionnaire ne seront pas discutés.
38. Droit de modifier les exigences au moment de l'adjudication	38.1 Au moment de l'adjudication du marché, le PNUD se réserve le droit de varier la quantité de services et/ou de marchandises, jusqu'à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de l'offre totale, sans modification du prix unitaire ou d'autres conditions.
39. Signature du contrat	39.1 Dans les quinze (15) jours suivant la date de réception du contrat, le soumissionnaire retenu doit signer et dater le contrat et le renvoyer au PNUD. L'omission de le faire peut constituer un motif suffisant pour l'annulation de l'adjudication, et la confiscation de la garantie de la proposition, le cas échéant, et sur quel événement, le PNUD peut attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire classé ou demander de nouvelles propositions.
40. Type de contrat et conditions générales	40.1 Les types de contrat à signer et les conditions générales du contrat du PNUD applicables, telles que spécifiées dans la FT, sont accessibles à l'adresse : http://www.undp.org/content/UNDP/en/Home/Procurement/Business/How-We-Buy.html
41. Garantie de performance	41.1 Une garantie de performance, si elle est requise dans la FT, doit être fournie dans le montant indiqué dans la FT et suivant le formulaire disponible à l'adresse

	https://popp.undp.org/ layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP POPP
	_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Contract%20Management%20Payment%20
	and%20Taxes Advanced%20Payment%20Guarantee%20Form.docx&action=de
	<u>fault</u>
43. Dommages et intérêts	3.1 Si la clause est spécifiée dans la FT, le PNUD appliquera la clause dommages- intérêts résultant des retards ou de la violation de ses obligations par l'entrepreneur conformément au contrat.
44. Dispositions relatives au paiement	4.1 Le paiement ne sera effectué qu'après l'acceptation par le PNUD du travail effectué. Les conditions de paiement sont dans les trente (30) jours, après réception de la facture et attestation d'acceptation des travaux délivrés par l'autorité compétente du PNUD avec la supervision directe de l'entrepreneur. Le paiement sera effectué par virement bancaire dans la devise du contrat.
45. Plainte des fournisseurs	15.1 La procédure du PNUD offre la possibilité aux personnes ou aux entreprises qui n'ont pas obtenu de contrat par le biais d'un processus d'achat compétitif de faire appel. Dans le cas où un soumissionnaire estime qu'il n'a pas été traité équitablement, le lien suivant fournit des détails supplémentaires concernant les procédures de protestation des fournisseurs du PNUD: http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/busine ss/protest-and-sanctions.html
46. Autres dispositions	Dans le cas où le soumissionnaire offre un prix inférieur au gouvernement hôte (par exemple, la General Services Administration (GSA) du gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD aura droit au même prix inférieur. Les conditions générales du PNUD auront priorité.
	6.2 Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même entrepreneur dans le contrat avec l'Organisation des Nations Unies et/ou ses agences. Les conditions générales du PNUD auront priorité.
	6.3 L'Organisation des Nations Unies a établi des restrictions à l'emploi des (anciens) fonctionnaires de l'ONU qui ont participé à la procédure de passation des marchés, conformément au bulletin ST/SGB/2006/15 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&refer
	<u>er</u>

SECTION 3. FICHE TECHNIQUE

Les données suivantes pour les services à acquérir doivent compléter ou modifier les dispositions de la demande de propositions. En cas de conflit entre les instructions aux soumissionnaires, la fiche technique et les autres annexes ou références jointes à la fiche technique, les dispositions de la fiche technique prévaudront.

FT No.	Ref. à la Section.2	Données	Instructions/exigences spécifiques	
1	7	Langue de la proposition	Français	
2		Soumission des propositions pour des parties ou des sous-parties (soumissions partielles)	Non Autorisée	
3	20	Propositions alternatives	Ne seront pas considérées	
4	21	Conférence préparatoire	Une visite des lieux sera organisée le 19 octobre 2020 : Heure : 10H AM – 12H PM (heure d'Haiti) Lieu : Habitation Dumas (Rte Fort-Liberte vers Ouanaminthe). NB : Le site retenu peut être virtuellement visité à travers ses coordonnées géographiques : 19o35'45" N et 71o48'34"W (pour plus d'informations : voir page 5 des Termes de référence). Les soumissionnaires s'y rendront seuls et doivent confirmer leur participation au moins 24h avant la visite par courriel : procurement.ht@undp.org Une conférence preparatoire aura lieu à travers zoom le 20 octobre 2020 à 14h00 pm (heure d'Haiti). Pour accéder au lien, veuillez considérer le fichier nommé : conférence virtuelle. En complément du guide de l'utilisateur, il existe deux guides vidéo pour les soumissionnaires. La première vidéo explique aux soumissionnaires comment s'inscrire dans le système ou activer un compte existant, et la seconde vidéo couvre le processus de soumission des offres. Veuillez noter que ces vidéos ne doivent pas remplacer le Guide de l'utilisateur, qui contient des instructions plus détaillées à l'intention des soumissionnaires. Le guide de l'utilisateur et les vidéos sont mis à la disposition des	

			soumissionnaires sur le site web public du PNUD.
5	10	Période de validité de la proposition	90 jours
6	14	Garantie de soumission	Non Requise
7	41	Paiement anticipé lors de la signature du contrat	Non autorisée
8	42	Dommages et Intérêts	Seront appliqués comme suit Pourcentage du prix contractuel par jour de retard : 0.125% Nombre maximum de jours de retard : 45 Mesure suivante : Résiliation/Fin du contrat
9	40	Garantie de performance	Non requise
10	18	Devise de la proposition	X USD X Devise locale HTG Pour la conversion des offres, le taux en vigueur des Nations Unies sera utilisé. Dans l'éventualité de la sélection d'une firme haïtienne, le taux des Nations Unies sera également utilisé pour effectuer les paiements
11	31	Date limite de soumission des demandes de clarification/questions	7 jours avant la date de dépôt
12	31	Coordonnées pour soumettre des clarifications/questions	Personne référente au PNUD : Unité des achats Adresse : 14, Rue Reimbold, Bourdon Courriel : procurement.ht@undp.org
13	18, 19 and 21	Manière de diffuser des renseignements supplémentaires à la RFP et des réponses/clarifications aux requêtes	Communication directe aux prospecteurs potentiels par email et publication sur le site eTendering
14	23	Date limite de soumission	Lundi 9 novembre 2020 – 16h30 Heure d'Haiti

			Pour dépôt sur le système eTendering - tel qu'indiqué dans le système eTendering. Noter que le fuseau horaire du système est UTC-05 :00/UTC-04 :00 (New York).	
14	22	Manière permise de soumettre des propositions	☐ Système e-Tendering https://etendering.partneragencies.org	
15	22	Adresse de soumission de proposition	Système e-Tendering : https://etendering.partneragencies.org	
16	22	Soumission électronique (Email)	K Format : fichiers PDF fusionné uniquement K Format offre financière PDF signée + une version (ableau Excell K Taille maximum des fichiers par transmission : 17mb K Nombre maximum de transmissions : N/A K Nombre de copies à transmettre : N/A K Objet obligatoire du courrier électronique : N/A K Logiciel de détection de virus devant être utilisé avant oute transmission : Norton Antivirus K Fuseau horaire à retenir : UTC-05 :00/UTC-04 :00 (New York).	
17	27 36	Méthode d'évaluation pour l'adjudication du contrat	Méthode de notation combinée, en utilisant la distribution de 70% - 30% pour les propositions techniques et financières respectivement La note technique minimale requise pour être condidéré techniquement qualifié est de 70%.	
18		Date prévue pour le commencement du contrat	Novembre 2020	
19		Durée maximale prévue du contrat	6 mois	
20	35	Le PNUD attribuera le contrat à :	Un fournisseur uniquement	
21	39	Type de contrat	Contrat professionnel du PNUD pour la fourniture de services http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html	

22	39	Conditions contractuelles du PNUD qui s'appliqueront	Conditions générales du PNUD pour les services professionnels http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html
23		Autres renseignements relatifs au RFP	Les propositions technique et financière seront reçues uniquement à travers le système eTendering.

SECTION 4. CRITERE D'EVALUATION

Critère d'examen préliminaire

Les propositions seront examinées afin de déterminer si elles sont complètes et soumises conformément aux exigences de la RFP, selon les critères ci-dessous, sur une base de réponse oui/non:

- Signatures appropriées
- Procuration
- Documents minimaux fournis :
 - o Patente, autorisation de fonctionnement, document de règlement fiscal/Quitus, ect
 - o Le certificat d'inscription au registre du commerce le plus récent ;
 - Les statuts de la firme ;
 - L'attestation la plus récente justifiant de la régularité de la situation fiscale validité en cours;
 - Les formulaires A à G dûment remplis et signés et portant, le cas échéant, le cachet du soumissionnaire :
 - Les états financiers vérifiés les plus récents (état des résultats et bilan certifiés par un/e comptable), y compris le rapport des commissaires aux comptes, le cas échéant, au titre des 2 dernières années;
 - Toutes informations concernant les contentieux antérieurs ou actuels au cours des cinq (5) dernières années, dans lesquels le soumissionnaire est impliqué, en indiquant le nom des parties concernées, l'objet du contentieux, le montant en jeu et la décision finale éventuellement rendue;
 - Une attestation de bonne exécution d'au moins de deux (2) clients pour des travaux similaires exécutés.
- Propositions techniques et financières soumises séparément

Critères minimum d'éligibilité et de qualification :

L'éligibilité et la qualification seront évaluées sur la base d'évaluation de type : réussite/échec. Si la proposition est présentée en tant que coentreprise/consortium/association, chaque membre du groupement doit respecter les critères minimaux, sauf indication contraire dans le critère.

Sujet	Critère	Exigences de soumission de document
Eligibilité		
d'ir		Formulaire B : Formulaire d'information du soumissionnaire
Eligibilité	Le vendeur n'est ni suspendu, ni radié, ni autrement identifié comme inéligible par une organisation des Nations Unies ou par le groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale conformément à la clause 3 du RFP.	Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de la RFP.	Formulaire A : formulaire de soumission de

		proposition technique
Faillite	Non déclaré en faillite, non impliqué dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et il n'y a pas de jugement ou de poursuites judiciaires contre le vendeur qui pourraient nuire à ses opérations dans un avenir prévisible.	Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique
Garantie	Garantie de soumission présentée selon les exigences de la RFP avec période de validité conforme	Sans objet
Qualification		
Historique des contrats non performants ¹	Non-exécution d'un contrat qui n'a pas eu lieu en raison d'une défaillance de l'entrepreneur au cours des trois (3) dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Historique des litiges	Pas d'antécédents de décisions judiciaires/arbitrales au détriment du soumissionnaire au cours des trois (3) dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Expérience antérieure	Minimum 5 années d'expérience pertinente.	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Minimum 2 contrats de nature, valeur et complexité similaire, exécutés au cours des 10 dernières années. (Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).	Formulaire D : Formulaire de qualification
Position financière	Chiffre d'affaires annuel minimum de USD 150 000.00 pour les deux dernières années. (Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Le soumissionnaire doit démontrer la solidité actuelle de sa position financière et indiquer sa rentabilité prospective à long terme. Ratio de liquidité : Actif à court terme / Passifs à court :	Formulaire D : Formulaire de qualification
	supérieur ou égal à 1	
	✓ Ratio d'endettement : Dette (ensemble passif) / Actif	
	Total : inférieur ou égal à 0.8	
	✓ Résultat de la dernière année doit être positif.	
	(Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).	

¹ Non-performance, as decided by UNDP, shall include all contracts where (a) non-performance was not challenged by the contractor, including through referral to the dispute resolution mechanism under the respective contract, and (b) contracts that were so challenged but fully settled against the contractor. Non-performance shall not include contracts where Employers decision was overruled by the dispute resolution mechanism. Non-performance must be based on all information on fully settled disputes or litigation, i.e. dispute or litigation that has been resolved in accordance with the dispute resolution mechanism under the respective contract and where all appeal instances available to the Bidder have been exhausted.

Critères d'évaluation technique

Résun	Résumé des formulaires d'évaluation des propositions techniques	
1.	Qualification, capacité et expérience du soumissionnaire	300
2.	Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés	300
3.	Structure de gestion et personnel clé	400
	Total	1000

Section	n 1. Qualification, capacité et expérience du soumissionnaire	Points Maximum
1.1	Réputation de l'organisation et du personnel crédibilité/fiabilité/standing du prestataire	50
1.2	Capacité organisationnelle générale susceptible d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacité de financement de projets, contrôles de gestion de projet, mesure dans laquelle tout travail serait sous-traité	50
1.3	Pertinence des connaissances et de l'expérience spécialisées sur les engagements similaires réalisés dans la région/le pays - Connaissance spécialisée - 15 points - Expérience dans des programmes / projets similaires (APD et EIE) – 135 points - Expérience dans des projets dans la région – 10 points Travaux pour le PNUD/programmes bilatéraux/ou multilatéraux majeurs	160
1.4	Procédures d'assurance de la qualité et mesures d'atténuation des risques	25
1.5	Engagement organisationnel en matière de durabilité - L'organisation est membre du Pacte mondial de l'ONU - 5 points - L'organisation démontre un engagement important à l'égard de la durabilité par d'autres moyens, par exemple des documents de politique interne sur l'autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou l'appartenance à des institutions commerciales promouvant ces questions - 10 points	15
	Total Section 1	300

Sectio	Section 2. Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés	
2.1	Compréhension de l'exigence : les aspects importants de la tâche ont-ils été abordés avec suffisamment de détails ? Les différents éléments du projet sont-ils suffisamment pondérés par rapport à l'autre ?	50
2.2	Description de l'approche, des outils et de la méthode de l'offrant pour satisfaire ou dépasser les exigences du mandat. Les aspects importants de la tâche ont-ils été expliqués suffisamment en détails ?	100

	Total Section 2	300
2.6	Démonstration de la capacité de planifier, d'intégrer et de mettre en œuvre efficacement les mesures de durabilité dans l'exécution du contrat.	25
2.5	Évaluation du plan de mise en œuvre proposé, y compris si les activités sont correctement séquencées et si celles-ci sont logiques et réalistes. Le cadre de travail conceptuel adopté est-il approprié à la tâche (Termes de Référence) ?	50
2.4	Description des mécanismes et des outils de suivi et d'évaluation des performances disponibles ; comment ils seront adoptés et utilisés pour une exigence spécifique. La proposition découle d'une étude de l'environnement du projet	25
2.3	Précisions sur la façon dont les différents éléments de service seront organisés, contrôlés et livrés. Les différents composants du projet sont-ils correctement mesurés par rapport à un autre ?	50

Sectio	Section 3. Structure de gestion et personnel clé	
3.1	Composition et structure de l'équipe proposée. Les rôles proposés de la direction et de l'équipe de personnel clé sont-ils adaptés à la prestation des services nécessaires ? La composition de l'équipe technique inclut au moins une (1) femme parmi le personnel clé.	25
3.2	Qualifications du personnel clé proposé	375

3.2a	Chef de projet / Team leader Génie civil, environnement, Génie sanitaire/ assainissement, genie-architecture	Au moins 15 ans d'expérience	100
	Qualification générale dans son domaine	15	
	Formation : Doctorat : 15, Maitrise : 10, Licence : 0	15	
	Expérience professionnelle en conduite d'APD et d'EIE ou PGES (10/mission ou 5/année)	50	
	Connaissance de la région (Haiti)	10	
	Compétences linguistiques (francais et créole)	10	
3.2b	Personnel clé 1 : Génie civil, génie architechture, ou aménagement	Au moins 10 ans d'expérience	75
	Qualification générale dans son domaine	25	
	Formation dans le domaine : Maitrise : 10, Licence : 5	10	
	Expérience professionnelle en conduite d'APD, développement urbain, construction (5/mission ou 2.5/année)	25	
	Connaissance de la région (Haiti)	7.5	
	Compétences linguistiques (créole et francais)	7.5	

3.2c	Personnel clé 2 : Environnement, ou domaine connexe	Au moins 10 ans d'expérience	75
	Qualification générale dans son domaine	25	
	Formation dans le domaine : Maitrise : 10, Licence : 5	10	
	Expérience professionnelle en conduite d'études environnementales incluant EIE et PGES (5/mission ou 2.5/année)	25	
	Connaissance de la région (Haiti)	5	
	Compétences linguistiques (créole et francais)	10	
3.2d	Personnel clé 3 : Sociologie, anthropologie, travail social ou domaone connexe	Au moins 10 ans d'expérience	65
	Qualification générale dans son domaine	10	
	Formation dans le domaine : Maitrise : 10, Licence : 5	10	
	Expérience professionnelle en conduite d'études socio- économiques, travail social, sociologique (4/mission ou 2/année)	20	
	Connaissance de la région (Haiti)	10	
	Compétences linguistiques (créole et français)	15	
3.2e	Personnel clé 4 : Géologie, hydrogéologie ou domaine connexe	Au moins 10 ans d'expérience	60
	Qualification générale dans son domaine	15	
	Formation dans le domaine : Maitrise : 10, Licence : 5	10	
	Expérience professionnelle en conduite d'études géologiques, hydro-géologique ou études connexes/similaires (4/mission ou 2/année)	20	
	Connaissance de la région (Haiti)	5	
	Compétences linguistiques	10	
		Total Section 3	400

SECTION 5. TERMES DE REFERENCE

Voir Annexe 2 : Termes de reference.

SECTION 6 : FORMULAIRES DE SOUMISSION / LISTE DE CONTROLE

Ce formulaire sert de liste de contrôle pour la préparation de votre proposition. Veuillez remplir les formulaires de soumission conformément aux instructions figurant dans les formulaires et les retourner dans le cadre de votre soumission de proposition. Aucune modification au format des formulaires ne sera autorisée et aucune substitution ne sera acceptée.

Avant de soumettre votre proposition, veuillez-vous assurer de vous conformer aux instructions de soumission de la FT 22.

Document de la proposition technique :

Avez	-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission requis ?	
	Form A: Formulaire de soumission de la proposition technique	
	Form B: Formulaire d'information du soumissionnaire	
	Form C: Formulaire d'information pour la co-entreprise (Joint-	
	Venture/Consortium/ Association) Obligatoire pour les firmes	
	Internationales	
	Form D : Formulaire de qualification	
	Form E: Formulaire de la proposition technique	
	Form H : Formulaire de garantie de soumission ou Chèque	
	-vous fourni les documents requis pour établir la conformité aux res d'évaluation de la section 4 ?	
	Profil de l'entreprise ainsi que la structure de direction	
	Rapports financiers des deux (2) dernières années	
•	Les documents légaux (Patente, autorisation de fonctionnement, document de règlement fiscal/Quitus, ect)	
•	La liste des contrats déjà exécutés, en indiquant (y compris les attestations) au moins 2 contrats similaires avec les coordonnées du client.	
	La méthodologie, l'approche, le calendrier	
	Le personnel clé ainsi quee le CV de chaque profil de l'équipe proposée	

Document de proposition financière :

(Doit être soumis SEPAREMENT et protégé par mot de passe)

 Form F : Formulaire de soumission de la proposition financière 	
 Form G : Formulaire de proposition financière 	

FORM A: FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Nous, les soussignés, proposons de fournir les services pour [insérer le titre des services] conformément à votre demande de proposition no [insérer le numéro de référence de la RFP] et notre proposition. Nous soumettons notre proposition, qui inclut cette proposition technique et notre proposition financière scellée sous une enveloppe séparée.

Nous déclarons par la présente que notre société, ses filiales ou ses employés, y compris les membres de JV/Consortium/Association ou sous-traitants ou fournisseurs pour toute partie du contrat :

- a) n'est pas sous l'interdiction de participer aux achats par l'Organisation des Nations Unies, y compris, mais sans s'y limiter, les interdictions issues des listes de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies;
- b) n'ont pas été suspendus, radiés, sanctionnés ou autrement identifiés comme inéligibles par une organisation des Nations Unies ou par le groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
- c) n'ont pas de conflit d'intérêts conformément à l'instruction aux soumissionnaires clause 4;
- d) ne pas employer, ou anticiper l'emploi, toute personne qui est, ou a été membre du personnel de l'ONU au cours de la dernière année, si ledit membre du personnel de l'ONU a ou a eu des relations professionnelles antérieures avec notre entreprise en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec les Nations Unies (conformément aux restrictions des Nations Unies pour l'après-mandat publiées dans la circulaire ST/SGB/2006/15);
- e) n'ont pas déclaré faillite, ne sont pas impliqués dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et qu'il n'y a pas de jugement ou de poursuite judiciaire en cours contre eux qui pourraient nuire à leurs opérations dans un avenir prévisible ;
- f) s'engagent à ne pas se risquer dans des pratiques proscrites, y compris, mais sans s'y limiter, la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction ou toute autre pratique contraire à l'éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et à mener des affaires d'une manière qui évite tout financement, des risques opérationnels, de réputation ou autres à l'ONU et que nous adoptons les principes du code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations faites dans cette proposition sont vraies et nous acceptons que toute mauvaise interprétation ou fausse déclaration contenue dans cette proposition peut conduire à notre disqualification et/ou sanction par le PNUD.

Nous proposons de fournir des services conformes aux documents d'appel d'offres, y compris les conditions générales de contrat du PNUD et conformément aux termes de référence.

Notre proposition est valable et reste liée pour la période de temps spécifiée dans la fiche technique de soumission.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute proposition que vous recevez.

Je soussigné, certifie que je suis dûment autorisé par [insérer le nom du soumissionnaire] à signer cette proposition et à l'engager si le PNUD accepte cette proposition.

Nom:	 	
Titre:	 	
Date:		
Signature:		
5		

[Cachet official du soumissionnaire]

FORM B: FORMULAIRE D'INFORMATION DU SOUMISSIONNAIRE

Nom légal du soumissionnaire	[Compléter]		
Adresse légale	[Compléter]		
Année d'enregistrement	[Compléter]		
Information du Représentant Autorisé du soumissionnaire	Nom et Titre: [Compléter] Téléphone: [Compléter] Email : [Compléter]		
Etes-vous enregistré comme fournisseur auprès d'UNGM ?	□ Oui □ Non Si Oui, [insérer le numéro de fournisseur UGNM]		
Etes-vous un fournisseur UNDP?	☐ Oui ☐ Non Si Oui, [insérer le numéro de fournisseur UNDP]		
Pays d'exploitation	[Compléter]		
No. D'employés à temps plein	[Compléter]		
Certificats d'Assurance Qualité (ex. ISO 9000 ou équivalent) (Si oui, fournir une copie du certificat valide):	[Compléter]		
Votre compagnie possède-t-elle une certification telle que ISO 14001 relative à l'environnement ? (Si oui, fournir une copie du certificat valide) :	[Compléter]		
Votre compagnie possède-t-elle une politique environnementale écrite ? (Si oui, fournir une copie)	[Compléter]		
Personne de référence que le PNUD peut contacter pour des demandes de clarification lors de l'évaluation des propositions	Nom et Titre : [Compléter] Téléphone : [Compléter] Email : [Compléter]		
Veuillez joindre les documents suivants :	 Profil de l'entreprise, qui ne doit pas dépasser quinze (15) pages, y compris les brochures imprimées et les catalogues de produits pertinents pour les produits/services achetés Certificat d'enregistrement d'entreprise Certificat d'enregistrement ou de paiement d'impôt délivré par l'autorité de référence attestant que le soumissionnaire est mis à jour avec ses obligations de paiement d'impôt, ou certificat d'exonération fiscale, si un tel privilège est apprécié par le soumissionnaire 		

- Papiers d'enregistrement de nom commercial, s'il y a lieu
- Permis de l'administration nationale d'opérer dans un lieu d'affectation, s'il y a lieu
- Lettre officielle de nomination en tant que représentant local, si le prestataire soumet une proposition au nom d'une entité située à l'extérieur du pays
- Procuration
- Les rapports financiers ;
- La liste des contrats exécutées ainsi que les attestations & références d'au moins 3 contrats similaires;
- Les formulaires de la proposition technique, la méthodologie, le calendrier, le personnel clé ainsi que le CV de chaque profil.

FORM C: FORMULAIRE D'INFORMATION POUR LES JOINT-VENTURE/CONSORTIUM/ ASSOCIATION

Nom du [Insé soumissionnaire :		[Insérer le nom du	du soumissionnaire]		Date	Sélectionner la date
Référence du RFP : [Insérer la référence		e du RFP]				
	À remplir et à retourner avec votre proposition si la proposition est présentée en tant que coentreprise/Consortium/Association.					est présentée en tant que
No	No Nom du partenaire et coordonnées (Adresse, téléphone, fax, e-mail)		Proportion proposée des responsabilités (en%) et du type de services à effectuer			
1	[Compléter]			[Compléter]		
2	[Compléter]			[Complét	ter]	
3	[Compléter]			[Compléter]		
Nom du partenaire principal (L'autorité de lier le JV, le consortium, l'Association pendant le processus du RFP et, dans le cas où un contrat est adjugé, pendant l'exécution de contrat) Nous avons joint une copie du document ci-dessous signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique et la confirmation de la responsabilité conjointe et séparable des membres de ladite coentreprise Lettre d'intention de former une coentreprise OU Accord de JV/Consortium/Association agreement						
Nous confirmons par la présente que si le contrat est adjugé, toutes les parties de la coentreprise / Consortium/Association sont solidairement responsables envers le PNUD pour l'accomplissement des dispositions du contrat.						
Nom du partenaire :			Nom	Nom du partenaire :		
Signature :		Signa	Signature :			
Date: Date		:				
Nom du partenaire : Nom		du parter	naire :			
Signa	turo ·		Signs	atura ·		

Date:	 Date :

FORM D: FORMULAIRE DE QUALIFICATION

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

S'il s'agit d'une JV/Consortium/Association, à compléter par chaque partenaire.

Historique des contrats non-performants

☐ La non-exécution des contrats n'a pas eu lieu au cours des 3 dernières années					
☐ Contrat (s) non effectué (s) durant les 3 dernières années					
Année	Proportion du contrat non exécutée	Informations du Contrat	Montant total du contrat (valeur totale en USD \$)		
		Nom du Client : Adresse du Client : Raison(s) de non-performance:			

Historique des litiges (inclus les litiges en cours)

☐ Pas d'historique des litiges depuis 3 ans				
☐ Historiqu	ue des litiges			
Année du litige	Montant concerné (en US\$)	Informations du Contrat	Montant total du contrat (valeur totale en USD \$)	
		Nom du Client : Adresse du Client : Objet du litige : Partie qui a initié le litige : Statut du litige : Partie qui a eu gain de cause si le litige a été résolu :		

Expérience pertinente précédente

N'énumérez que les affectations précédentes qui ont été exécutées avec succès au cours des 5 dernières années.

Énumérez uniquement les affectations pour lesquelles le soumissionnaire a été légalement contracté ou sous-traité par le client en tant que société ou en étant l'un des partenaires du consortium/JV. Les travaux effectués par les experts individuels du soumissionnaire travaillant en privé ou par l'intermédiaire d'autres entreprises ne peuvent être réclamés comme l'expérience pertinente du soumissionnaire, ou celui des

associés ou des sous-consultants du soumissionnaire, mais peuvent être réclamés par les experts euxmêmes dans leur Cvs. Le soumissionnaire devra être disposé à étayer l'expérience revendiquée en présentant des copies des documents et références pertinents si le PNUD le demande.

Nom du projet et pays d'affectation	Nom du client et contact de référence	Valeur du contrat	Période de l'activité	Types d'activités

Les soumissionnaires peuvent également joindre leurs propres fiches de données de projet avec plus de détails pour les affectations ci-dessus.

Ci-	joints	les	déc	laratio	ons	de	performa	nce	satisfai	sante	des	trois	princi	paux	clients	ou	plus

Etat financier

Chiffre d'affaires annuel pour les 3 dernières années	Année Année Année	USD USD USD
Dernière note de crédit (le cas échéant), indiquez la source		

Information financière (en US\$ equivalent)	Information pour les 3 dernières années				
	Année 1	Année 2	Année 3		
		Informations du bilan			
Total Actifs (TA)					
Total Passifs (TL)					
Actifs actuels (CA)					
Passifs actuels (CL)					
	Inform	nation tirée de l'état des résul	tats		
Total / Recettes brutes (TR)					
Profits avant Taxes (PBT)					
Profit Net					
Ratio actuel					

☐ Ci-jointes des copies des Etats financiers	s vérifiés (bilans, y compris toutes	les notes connexes et comptes
de résultat) pour les années requises ci-des	ssus, conformément aux condition	ns suivantes :

- Doit refléter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à une JV, et non des sociétés sœurs ou mères;
- Les états financiers historiques doivent être vérifiés par un comptable public accrédité ;
- Les États financiers historiques doivent correspondre aux périodes comptables déjà remplies et vérifiées. Aucune déclaration pour les périodes partielles n'est acceptée.

FORM E: FORMULAIRE DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

La proposition du soumissionnaire devra être organisée pour suivre ce format de proposition technique. Lorsque le soumissionnaire est soumis à une exigence ou demande d'utiliser une approche spécifique, le soumissionnaire doit non seulement énoncer son acceptation, mais aussi décrire comment il entend se conformer aux exigences. Lorsqu'une réponse descriptive est demandée, l'omission de fournir cette dernière sera considérée comme non réactive.

SECTION 1 : Qualification, capacité et expertise du soumissionnaire

- 1.1 Brève description de l'organisation, y compris l'année et le pays d'enregistrement, et les types d'activités entreprises.
- 1.2 Capacité organisationnelle générale susceptible d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacité de financement de projets, contrôles de gestion de projet, mesure dans laquelle tout travail serait sous-traité (dans l'affirmative, fournir des précisions).
- 1.3 Pertinence des connaissances et de l'expérience spécialisées sur les engagements similaires réalisés dans la région/le pays.
- 1.4 Procédures d'assurance de la qualité et mesures d'atténuation des risques.
- 1.5 L'engagement de l'organisation envers la durabilité.

SECTION 2 : Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés

Cette section devra démontrer la réceptivité du soumissionnaire au TDR en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences, en fournissant une description détaillée des caractéristiques de performance essentielles proposées et en démontrant comment l'approche et la méthodologie proposées satisfont ou dépassent les exigences. Tous les aspects importants doivent être abordés avec suffisamment de détails et les différentes composantes du projet doivent être pondérées de manière adéquate par rapport à l'autre.

Une description détaillée de l'approche et de la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs du projet, en gardant à l'esprit la pertinence des conditions locales et de l'environnement du projet. Préciser comment les différents éléments de service doivent être organisés, contrôlés et livrés.

La méthodologie doit également comporter des détails sur les mécanismes internes d'examen technique et d'assurance de la qualité du soumissionnaire.

Expliquez si un travail serait sous-traité, à qui, combien de pourcentage du travail, la justification, et les rôles des sous-traitants proposés et comment chacun fonctionnera en tant qu'équipe.

Description des mécanismes et des outils de suivi et d'évaluation des performances existants ; comment ils seront adoptés et utilisés pour une exigence spécifique

Plan de mise en œuvre comprenant un diagramme de Gantt ou un calendrier de projet indiquant la séquence détaillée des activités qui seront entreprises et leur calendrier correspondant.

Démontrez comment vous prévoyez d'intégrer des mesures de durabilité dans l'exécution du contrat. Tout autre commentaire ou information concernant l'approche et la méthodologie du projet qui seront adoptées.

SECTION 2A : Commentaires et suggestions du soumissionnaire sur les termes de référence

Fournir des commentaires et des suggestions sur le cadre de référence, ou des services supplémentaires qui seront rendus au-delà des exigences du TDR, le cas échéant.

SECTION 3 : Structure de gestion et personnel clé

- 3.1 Décrire l'approche globale de gestion de la planification et de la mise en œuvre du projet. Inclure un organigramme pour la gestion du projet décrivant la relation entre les postes clés et les désignations. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque personnel et le temps alloué à son implication.
- 3.2 Fournir des CV pour le personnel clé qui sera proposé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les cvs devront démontrer des qualifications dans des domaines pertinents à la portée des services.

Format de CV du personnel clé proposé

NOM DE LA PERSONNE	[INSERER]
POSITION RETENUE POUR CETTE MISSION	[INSERER]
NATIONALITE	[INSERER]
QUALIFICATIONS LINGUISTIQUES	[INSERER]

EDUCATION/ QUALIFICATIONS	[RESUMER LES ETUDES SUPERIEURES/UNIVERSITAIRES ET AUTRES FORMATIONS SPECIALISEES DES MEMBRES DU PERSONNEL, EN DONNANT LES NOMS DES ECOLES, LES DATES AUXQUELLES ILS SONT PRESENTS ET LES DIPLOMES/QUALIFICATIONS OBTENUS.]
	[INSERER]
CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLE S	[FOURNIR DES DETAILS SUR LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES RELATIVES A LA PORTEE DES SERVICES]

- NOM DE L'INSTITUTION : [INSERER]
- DATE DE CERTIFICATION : [INSERER]

HISTORIQUE DES EMPLOIS / EXPERIENCE	[ÉNUMERER TOUS LES POSTES OCCUPES PAR LE PERSONNEL (EN COMMENÇANT PAR LE POSTE ACTUEL, LA LISTE DANS L'ORDRE INVERSE), DONNER LES DATES, LE NOM DE L'ORGANISATION QUI EMPLOIE, LE TITRE DU POSTE DETENU ET LE LIEU DE L'EMPLOI. POUR L'EXPERIENCE DES CINQ DERNIERES ANNEES, PRECISEZ LE TYPE D'ACTIVITES EXECUTEES, LE DEGRE DE RESPONSABILITE, L'EMPLACEMENT DES AFFECTATIONS ET TOUTE AUTRE INFORMATION OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE JUGEE PERTINENTE POUR CETTE AFFECTATION.]
	[INSERER]

REFERENCES	[FOURNIR DES NOMS, DES ADRESSES, DES COORDONNEES DE TELEPHONE ET DE COURRIEL POUR DEUX (2) REFERENCES]

REFERENCE 1:
[INSERER]
REFERENCE 2:
[INSERER]

JE SOUSSIGNE, CERTIFIE QUE, AU MIEUX DE MES CONNAISSA	•
DONNEES DECRIVENT CORRECTEMENT MES QUALIFICATION	NS, MES EXPERIENCES ET D'AUTRES
INFORMATIONS PERTINENTES SUR MOI-MEME.	
Signature de la personne	Date (D/M/Y)
Signature de la personne	

FORM F: FORMULAIRE DE SOUMISSION DE PROPOSITION FINANCIERE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Nous, les soussignés, proposons de fournir les services pour [insérer le titre des services] conformément à votre demande de proposition N° [insérer le numéro de référence de la RFP] et notre proposition. Nous soumettons notre proposition, qui inclut cette proposition technique et notre proposition financière scellée sous une enveloppe séparée. Notre proposition financière ci-jointe est d'un montant de [insérer le montant en lettres et en chiffres]. Notre proposition est valide et reste liée pour la période de temps spécifiée dans la fiche de soumission. Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute proposition que vous recevez.

Nom: _			
Titre: _	 	 	
Date: _	 	 	
Signature: _			

[Cachet officiel du soumissionnaire]

FORM G: FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIERE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Le soumissionnaire est tenu de préparer la proposition financière suivant le format ci-dessous et de le soumettre dans une enveloppe distincte de la proposition technique indiquée dans l'instruction aux soumissionnaires. Toute information financière fournie dans la proposition technique conduira à l'exclusion du soumissionnaire.

La proposition financière doit correspondre aux exigences du mandat et de la proposition technique du soumissionnaire.

Devise monétaire de la proposition : [Insérer une devise]

Tableau 1 : Sommaire des prix globaux

	Montant(s)
Honoraires professionnels	
(du tableau 2)	
Couts logistiques	
Autres coûts	
Montant total de la proposition financière	

Tableau 2 : Répartition des honoraires professionnels et autres couts

Nom	Position	Honoraire	No. de Jours/Mois/ heures	Montant total
		Α	В	C=A+B
Sur site				
Autres coûts (préciser)				
		Sous t	total Honoraires :	

Tableau 3 : Ventilation des autres coûts

Description	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire	Montant total
Indemnité de subsistance	Jour			
Frais de déplacements divers	Voyage			
Frais de transport locaux	Forfait			
Dépenses individuelles				
Autres coûts (préciser)				
	Sous total Autres coûts :			

Tableau 4 : Répartition du prix par activité/livrable

Livrable/ Description de l'activité	Temps alloué (H/J)	Honoraires professionnels	Autres coûts	Total
Livrable 1				
Livrable 2				
Livrable 3				